



**FAITES COMME CHEZ VOUS,
~~ENTREZ SANS SONNER !...~~
ENTREZ EN SONNANT !...**

(Faites ce que je dis, pas ce que je fais...)

Comme nous l'avons signalé dans notre dernier "bulletin d'information", la chasse aux heures de présence est ouverte. Avis à tous les personnels qui ne veulent pas se faire plumer...

Une note de service diffusée le 3 avril dernier (N° 26/2019/KL/CM) rappelle d'ailleurs les modalités relatives à la gestion des horaires, des heures supplémentaires et des absences. Pourquoi pas... Au moins, on sait à quoi s'en tenir...

Toutefois, il serait bon que notre Direction et nos officiers soient exemplaires : lorsqu'à grand renfort de D.E. et d'avertissements en tous genres on émet des exigences concernant ses subordonnés, il n'est pas du meilleur ton de faire soi-même l'inverse, mais au contraire de se montrer irréprochable, tant à ce sujet précis que pour ceux qui gravitent autour :

Par le passé, nous avons connu une Sous-Directrice arrogante et irrespectueuse du travail des portiers, qui passait en sonnante au portique d'entrée en croyant malin d'ajouter "*Je m'autorise...*" (Cela étant sans compter sur le sérieux de nos chers "Culs-plats" de l'Infra).

Passons sous silence les bourdes d'un truculent "redresseur de torts" en bleu ciel (qui se reconnaîtra peut-être) et qui, la semaine passée, était à deux doigts de laisser entrer une intervenante sonnante au portique car porteuse d'une prothèse - certificat médical à l'appui - après lui avoir passé le détecteur de métaux manuel... ...mais sans la faire "tâtonner" par un personnel féminin ! Laisser passer en sonnante, sans contrôle de la zone incriminée (qui dissimule peut-être une arme ou un téléphone en plus de l'appareillage médical) : elle est pas belle la Vie ? Là encore, n'importe quel débutant identifie l'erreur tout de suite. Aaah ! Cher ami... Vous êtes tellement pittoresque que vous allez finir par devenir un incontournable touristique du Haut-Poitou !!! Bravo l'artiste !

Et maintenant, voilà que certains membres de notre Direction actuelle sonnent au portique d'accès sans rectification, et/ou passent sous le tripode sans pointer ! Gageons qu'il ne s'agit là que d'un égarement ponctuel, probablement lié au surmenage...

S'éloignant un peu de notre sujet, profitons-en tout de même pour (ne pas) parler des officiers, qui reviennent chaque jour du mess en troupeau désorganisé, bourrant le "Bagage-X" et le sas piéton jusqu'à la gueule au lieu de se montrer patients et disciplinés, rendant alors impossible tout contrôle convenable. (Déjà que tout et n'importe quoi est autorisé à l'entrée pour un peu tout le monde.....)

Nous n'évoquerons pas non plus le cas de celles et ceux qui saluent bien poliment les cohortes de détenus agglutinés au soleil autour du P.C.C. (activité "bronzage, fumette, bavardage & rigolade"), passant leur chemin sans bouter nos protégés vers leur destination (alors que du "ménage" résulte la sécurité, ce qui est l'affaire de chacun et fait partie du B.A.-BA d'élèves).

Et que dire de ceux qui fument "tranquillos" leurs 3 cartouches de tabac quotidien, souriant à l'agent du P.C.I. laissé seul sans lui venir en aide, alors que ce dernier court partout parce qu'il y a 9 arrivants et 1 extraction médicale d'urgence avec la sacoche à préparer, des clés et des Motorola à gérer, des portes à ouvrir, des infos et consignes qui fusent tous azimuts, et des téléphones qui sonnent sans discontinuer?

Bref...

Quoi qu'il en soit (et puisqu'on nous demande de jouer ce jeu), Mesdames et Messieurs les surveillant(e)s veilleront à la stricte application (AUSI par le Corps de commandement) de la note précitée, et rendront compte à leurs O.S. des éventuelles difficultés rencontrées dans son exécution - LOL !

Les personnels (tous corps confondus) n'ayant pas fait l'objet de sanction disciplinaire mais ayant des choses à se reprocher sont invités EUX AUSI à réaffirmer solennellement leur attachement aux valeurs et aux règles de l'Administration Pénitentiaire par une prestation de serment (cf. note de service N° 25/2019/KL/CM).

À bonne entendeur...

Le bureau local,
7 avril 2019.